



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Imposition du patrimoine

Question au Gouvernement n° 1065

Texte de la question

IMPOSITION DU PATRIMOINE

Mme la présidente . La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul . Dans son rapport publié le 1er décembre, le Conseil des prélèvements obligatoires communique ce chiffre : en France, 60 % de la richesse nationale est détenue par les 10 % les plus favorisés. Quant aux 1 % les plus riches, ils possèdent 27 % de cette richesse. Le CPO montre aussi, comme nous le soulignons depuis plusieurs semaines avec les députés du groupe Socialistes et apparentés, que le patrimoine des ménages croît plus fortement que le revenu.

Le constat est sans appel : notre régime fiscal renforce la concentration des hauts et des très hauts patrimoines. En conséquence, le CPO propose de réformer ce régime à rendement constant, en suivant trois exigences : une imposition plus neutre pour permettre des investissements efficaces ; une imposition plus adaptée aux changements démographiques et sociétaux ; une imposition plus équitable grâce à une assiette plus large et à des taux potentiellement plus faibles.

Le CPO avance deux scénarios. Le premier associe la taxation des liquidités logées dans des holdings durant une longue durée, pour éviter leur utilisation à des fins d'optimisation fiscale, à un impôt différentiel portant sur les plus hautes transmissions et prenant en compte les actifs professionnels. Le second, plus ambitieux et permettant une réduction plus marquée des barèmes des droits de mutation à titre gratuit, conjuguerait un impôt différentiel sur le patrimoine non professionnel, permettant d'éviter le plafonnement qui s'appliquait à l'ancien ISF, et une réduction des dérogations offertes par le pacte Dutreil.

Je me permets de souligner, avec un peu de malice, que ces propositions du Conseil des prélèvements obligatoires sont très proches des mesures que mon groupe défend lors des débats budgétaires depuis plusieurs semaines, sinon plusieurs années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Ces propositions ne sont pas dogmatiques ; elles sont nécessaires pour corriger les distorsions de l'imposition du patrimoine et pour garantir une plus grande justice fiscale.

Madame la ministre des comptes publics, allez-vous tenir compte de ces propositions pour assurer une meilleure justice fiscale et ainsi réduire le déficit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, *ministre de l'action et des comptes publics* . Ce rapport du Conseil des prélèvements obligatoires est important. Il confirme les orientations que nous avons largement discutées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

M. Jérôme Guedj . Et pas votées !

Mme Amélie de Montchalin, ministre . Comment moderniser la fiscalité patrimoniale ? Comment lutter contre la suroptimisation ? Comment, dans le même temps, soutenir la compétitivité des entreprises ? Les trois objectifs sont d'atteindre une épargne plus productive et moins « dormante » ; de diminuer le nombre de niches fiscales afin de garantir une plus grande équité et acceptabilité de l'impôt ; enfin, de conduire une réflexion sur la démographie, concernant à la fois le vieillissement de la population et les nouvelles configurations familiales. Ce sont des débats que nous avons eus et sur lesquels, je crois, une large majorité peut se retrouver.

De nombreux éléments, parmi ceux que vous citez, sont en discussion : la CDHR, afin d'éviter une baisse de l'imposition moyenne effective des plus hauts revenus ; la taxe sur les holdings, telle que le gouvernement l'a inscrite dans le projet de loi de finances initial ; la réforme du régime de l'apport-cession pour le rendre plus efficace, à la suite des votes exprimés tant à l'Assemblée qu'au Sénat ; l'exclusion des biens somptuaires du pacte Dutreil, afin de revenir à l'objectif initial de ce mécanisme, essentiel à notre compétitivité, qui était de transmettre les entreprises et l'outil professionnel.

Le Conseil des prélèvements obligatoires ouvre un large débat : savoir comment nous voulons, dans un monde qui vieillit, traiter les donations, les successions et les transmissions. C'est, il me semble, un sujet décisif pour la prochaine élection présidentielle – car trancher ce débat réclamera une grande légitimité et un soutien populaire. Le Conseil des prélèvements obligatoires souligne également le risque d'imposer les biens professionnels, ce qui nuirait à la compétitivité. Nous avons eu ce débat et vous connaissez notre position.

En conclusion, il faut lire les rapports d'évaluation, les suivre et voter ce qui y correspond déjà dans le projet de loi de finances pour 2026. Nous voulons une fiscalité plus efficace et plus équitable ; nous devons continuer à la bâtir ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1065

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 2025